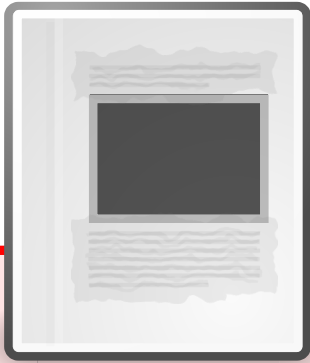


Enseignant ? Ingénieur TICE ?

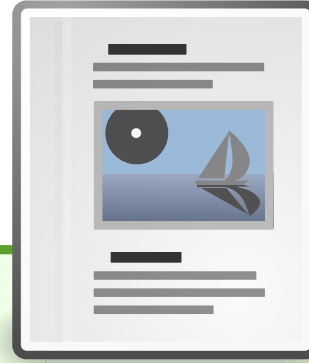
Informaticien ? Personnel administratif ?

L'accessibilité des documents numériques nous concerne tous !



**Document non accessible
= document inexploitable
= situation de handicap**

Exclusion, discrimination, mise en situation d'échec : même avec la meilleure volonté du monde, un étudiant non-voyant ne pourra pas lire un schéma sans description, un étudiant sourd ne pourra pas comprendre une vidéo sans sous-titres ou interprétation LSF...



**Document accessible
= document exploitable**

- ☛ **Pour une personne handicapée** : le document sera consultable directement ou compatible avec les technologies d'assistance (plage braille, synthèse vocale...)
- ☛ **Pour tous** : le document sera de meilleure qualité et exploitable dans plus de contextes.



Comment créer des documents accessibles ?

- ☛ Se sensibiliser et se former
- ☛ Utiliser des outils qui respectent les normes (WCAG, RGAA)
- ☛ Appliquer des bonnes pratiques faciles à mettre en place (structurer les niveaux de titres...)
- ☛ Créer des alternatives aux ressources (texte alternatif à une image, transcription, sous-titres et LSF à une vidéo...)

Toutes les informations sur <http://ics.utc.fr/capa>